



OBLIGATION LOI ALUR

LE NOUVEAU : CODE DE DÉONTOLOGIE DES
PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

FORMATION
E-LEARNING



ACCÈS 7J/7 24h/24

LES PERSONNES CONCERNÉES

Agent Immobilier (ière) / Agent Commercial (e) Mandataire / Négociateur(trice) et conseiller (ière) salarié (e) / Syndics de copropriété / Administrateur (trice) de biens /

“ devront exercer leur métier de transaction, gestion des immeubles et des fonds de commerce

« DANS DES CONDITIONS CONFORMES AUX INTERÊTS DES CLIENTS ».

Les règles permettront

« D'ASSURER LE RESPECT DE BONNES PRATIQUES COMMERCIALES
PAR TOUS LES
PROFESSIONNELS ».

”

PRE-REQUIS : Niveau tous publics

PROGRAMME 1 Formation Loi Alur CNASIM – 28h

1 Juridique	2 h00
2 Mandat à l'acte juridique	3 h00
3 Urbanisme, construction-cadastre et copropriété	4 h30
4 Documents	3 h30
5 Perfectionnement métier	8 h00
6 Le parfait mandataire	4 h00
7 Déontologie et TRACFIN	3 h00
8 Evaluation	0 h00

- 1 Juridique
 - 1.1 Introduction
 - 1.2 Principales notions de droit
 - 1.3 Les biens et le droit immobilier
 - 1.4 Régimes matrimoniaux et droits de succession
 - 1.5 Contrats, actes sous seing privé, actes authentiques
 - 1.6 Evaluation
- 2 Mandat à l'acte juridique
 - 2.1 Mandat 1/2
 - 2.2 Mandat 2/2
 - 2.3 Mandat quiz
 - 2.4 Les Promesses de vente
 - 2.5 Evaluation
- 3 Urbanisme, Construction-Cadastre et Copropriété
 - 3.1 Urbanisme
 - 3.2 Construction et cadastre
 - 3.3 Copropriété
 - 3.4 Evaluation
- 4 Documents
 - 4.1 Bon de visite, baux de location
 - 4.2 Congé pour vente, registre obligatoires, commission, pub
 - 4.3 Evaluation
- 5 Perfectionnement métier
 - 5.1 Habitation, viager, ventes taxées, plus-values
 - 5.2 Loyers
 - 5.3 Publicité, avis de valeur et commission
 - 5.4 Bonnes pratiques et traitement des objections
 - 5.5 Rôle du négociateur et VAE
 - 5.6 Evaluation
- 6 Le parfait mandataire
 - 6.1 La Préparation
 - 6.2 L'art de la prospection
 - 6.3 La rentrée de mandat
 - 6.4 Closing, Engagement des parties, Vente
 - 6.5 Cas pratiques 34
 - 6.6 Cas pratiques 2/2
 - 6.7 PNL
- 7 Déontologie et TRACFIN
 - 7.1 Déontologie
 - 7.2 Mise à jour juridique
 - 7.3 Lutte contre la fraude financière et blanchiment
 - 7.4 Comment réaliser une estimation/avis de valeur
 - 7.5 L'obligation de compte rendu
- 8 Evaluation